

Ciné-Jeune de l'Aisne

41^e Festival international de cinéma jeune public

du 20 mars au 20 avril 2023

Créé en 1983, le Festival international de cinéma jeune public Ciné-Jeune de l'Aisne a pour objectif d'ouvrir les jeunes spectateurs au monde, d'éveiller leur regard critique et de développer leur sensibilité artistique par la promotion d'un cinéma diversifié et de qualité auprès des enfants et adolescents du département de l'Aisne. Pour ce faire, le festival met en place autant que possible un accompagnement des films sous la forme d'échanges, rencontres, ateliers etc. Les compétitions de courts métrages, jugées en partie par des classes, s'inscrivent dans cette démarche en donnant à connaître la diversité de la production cinématographique locale comme internationale.

Ciné-Jeune de l'Aisne bénéficie du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, du Centre National du Cinéma, du Conseil Régional des Hauts-de-France, du Conseil Départemental de l'Aisne, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Aisne, de l'Académie d'Amiens (Éducation Nationale) ainsi que des nombreuses communes ou communautés d'agglomération partenaires et de partenaires privés.

Règlement des compétitions de courts métrages

Date limite d'inscription : le 15 novembre 2022

1 - Dates et lieux

Le 41^e Festival international de cinéma jeune public Ciné-Jeune de l'Aisne se déroulera du 20 mars au 20 avril 2023 dans les villes de Guise, de Laon, de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et à travers tout le département de l'Aisne¹.

2 - Compétitions de courts métrages

Pour sa 41^e édition, le festival Ciné-Jeune de l'Aisne propose six programmes de courts métrages en compétition pour huit prix différents :

- Compétition internationale pour les +3 ans (maternelles) - *enfants de 3 à 5 ans*
- Compétition internationale pour les +6 ans (élémentaires) - *enfants de 6 à 10 ans*
- Compétition internationale pour les +11 ans (collège) - *enfants de 11 à 13 ans*
- Compétition internationale pour les +13 ans (collège) - *adolescents de 13 à 15 ans*
- Compétition internationale pour les +15 ans (lycée) - *adolescents de 15 à 18 ans*
- Compétition régionale Hauts-de-France pour les +15 ans (lycée) - *adolescents de 15 à 18 ans*

3 - Conditions de participation

Pour concourir aux compétitions du festival, les films doivent être :

- adaptés à la tranche d'âge visée du programme pour lequel ils sont inscrits ;
- achevés après le 1^{er} janvier 2021 et non déjà soumis à une précédente édition du festival Ciné-Jeune de l'Aisne ;
- sans dialogues ou en français pour les programmes des +3 et +6 ans, avec des sous-titres français ou anglais pour les quatre autres programmes ;
- d'une durée maximale de 15 minutes pour le programme des +3 ans, d'une durée maximale de 30 minutes pour les cinq autres programmes ;
- Réalisés ou produits dans la région Hauts-de-France pour le programme de la compétition régionale ;
- disponibles en format DCP et/ou ProRes et/ou H264.

¹ Lieux susceptibles de modification.

Tout sujet, genre et technique de réalisation sont admis à condition que le film respecte les six points énumérés ci-dessus.

4 - Inscription

L'inscription d'un film aux compétitions du festival Ciné-Jeune de l'Aisne est à effectuer via la plateforme en ligne ShortFilmDepot sur www.shortfilmdepot.com **avant le 15 novembre 2022**.

L'inscription au festival est gratuite, mais l'envoi du fichier numérique du film nécessite l'achat de « Timbres SFD » sur la plateforme ShortFilmDepot.

En cas de difficulté d'inscription via ShortFilmDepot et seulement dans ce cas, l'inscription du film peut également se faire par mél en contactant gaelle@cinajeunedelaisne.fr.

Un film doit être inscrit pour le programme qui semble le plus adapté à son contenu, suivant le type de public auquel il s'adresse.

Les films produits ou réalisés en région Hauts-de-France pouvant s'adresser à un public à partir de 15 ans sont à inscrire de préférence dans la compétition régionale plutôt que dans la compétition internationale +15.

Les fichiers des films inscrits pourront être conservés dans les archives du Festival et être consultés ultérieurement en interne, par l'équipe du Festival uniquement, à des fins de documentation. Aucun film ne sera diffusé publiquement sans l'accord préalable de son ayant droit.

L'inscription d'un film au Festival est définitive et tient lieu d'engagement. Elle implique l'acceptation de la totalité du présent règlement.

5 - Sélection

La sélection des films est effectuée par un comité de sélection nommé par les organisateurs du Festival. Ce comité visionne l'intégralité des films inscrits en compétition.

La décision du comité ne sera communiquée que si le film est sélectionné, au plus tard le 31 janvier 2023.

Le comité de sélection se réserve le droit de déplacer un film sélectionné dans un programme autre que celui pour lequel il a été inscrit s'il le juge approprié ; par exemple si le film lui semble davantage adapté à un public d'une autre tranche d'âge.

Tout film inscrit ou retenu pour une compétition ne pourra être retiré de la sélection. Le cas échéant, les organisateurs du festival se réservent le droit d'un recours en justice.

Une sélection en compétition vaut acceptation de la diffusion du film inscrit à titre gracieux dans le cadre du 41^e Festival international de cinéma jeune public Ciné-Jeune de l'Aisne, du 20 mars au 20 avril 2023.

6 - Expédition et formats des films

En cas de sélection, une copie du film devra être fournie en format DCP et en format numérique (ProRes, 1080p ou H264) au plus tard un mois après que l'équipe de Ciné-Jeune de l'Aisne a averti l'ayant droit de la sélection de son film. Les copies devront alors être envoyées par le moyen précisé par l'équipe du Festival lors de cette prise de contact (voie postale ou voie dématérialisée).

Les frais d'envoi des films sont à la charge des participants.

Les frais de retour ou suivi vers un autre lieu sont à la charge de Ciné-Jeune de l'Aisne.

7 - Promotion et autorisation de publication

Le matériel suivant devra également être envoyé à Ciné-Jeune de l'Aisne en cas de demande :

- synopsis, photos, bande-annonce ou extrait de moins d'une minute du film ;
- biographie, filmographie, photos du réalisateur ;
- affiches, documents de publicité et de presse.

À des fins de promotion de l'événement, l'inscription d'un film au Festival implique l'autorisation de publication de ces trois types d'éléments listés ci-dessus dans le programme, site internet et réseaux sociaux de Ciné-Jeune de l'Aisne, ainsi que dans la presse, à la radio ou à la télévision. Les



informations et photos fournies lors de l'inscription du film par les participants relèvent de leur seule responsabilité. Sauf demande expresse de l'ayant droit au moment de l'inscription, Ciné-Jeune de l'Aisne se réserve le droit de synthétiser ou de modifier légèrement les textes mis à disposition afin de les adapter au mieux à ses supports de communication.

Sauf demande expresse de l'ayant droit au moment de l'inscription, les coordonnées des ayants droit, réalisateurs, producteurs, renseignées lors de l'inscription, pourront être communiquées à des professionnels intéressés.

Le réalisateur et les ayants droit s'engagent, si leur film est primé, à envoyer une courte vidéo (ou enregistrement audio) en réponse à l'attribution du prix (une minute environ), si le festival le demande, pour constitution d'une vidéo de cérémonie de remise des prix de toutes les compétitions. Ils sont également invités à communiquer sur le prix reçu à travers publications publicitaires (dossier de presse...) et réseaux sociaux. De la même manière, Ciné-Jeune de l'Aisne communiquera publiquement autour des films sélectionnés et des films primés des compétitions.

8 - Prix et jury

Les programmes des compétitions sont diffusés dans le cadre du 41^e Festival international de cinéma jeune public Ciné-Jeune de l'Aisne, du 20 mars au 20 avril 2023.

Différents jurys ont en charge de juger les films des différents programmes en compétition et de remettre l'un des huit prix.

- Les **classes jury** : six jurys scolaires, chacun composé d'une classe axonaise du niveau auquel s'adresse le programme, attribuent chacun l'un des prix scolaires :
 - Prix des maternelles, pour le programme international +3 ans ;
 - Prix des élémentaires, pour le programme international +6 ans ;
 - Prix des jeunes collégiens, pour le programme international +11 ans ;
 - Prix des grands collégiens, pour le programme international +13 ans ;
 - Prix des lycéens, pour le programme international +15 ans ;
 - Prix régional Hauts-de-France pour le programme régional Hauts-de-France +15 ans.

Chaque classe jury remet une dotation de 300 € au réalisateur du film lauréat de son programme, par l'intermédiaire de Ciné-Jeune de l'Aisne.

- Le **Jury Jeune International** : huit à douze adolescents de différentes nationalités se réunissent quelques jours pour attribuer le Grand Prix du Jury Jeune International parmi les films des programme international +13 ans, programme international +15 ans et programme régional Hauts-de-France. Ce Jury remet une dotation de 500 € au réalisateur du film lauréat par l'intermédiaire de Ciné-Jeune de l'Aisne.
- Le **jury professionnel ECFA** : trois à quatre professionnels membres du réseau ECFA² attribuent ensemble le Prix ECFA à l'un des films européens des programmes internationaux +3 ans, +6 ans et +11 ans. Ce prix permet au film lauréat d'être sélectionné pour l'ECFA Short Film Award 2024, visant à mettre en lumière le meilleur film européen pour l'enfance et la jeunesse³.

9 - Situations exceptionnelles non prévues

L'équipe du Festival se réserve le droit d'annuler ou de reporter ses compétitions en cas de problème majeur indépendant de sa volonté. Le bureau de l'association Ciné-Jeune de l'Aisne est chargé de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

L'inscription à l'une des compétitions du 41^e Festival international de cinéma jeune public vaut acceptation du présent règlement dans sa totalité.

En cas de litige, seul le texte français sera pris en considération.

² ECFA : Association Européenne du Cinéma pour l'Enfance et la Jeunesse.

³ Pour plus d'informations concernant l'ECFA Short Film Award, consulter le site internet de l'ECFA : <https://www.ecfaweb.org/>